

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 1 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Phonolite

Numéro CAS : pas de numéro d'identification

Numéro REACH : exempté, en accord avec l'annexe 5.7 du règlement :

Synonymes : basalte.

Noms commerciaux : Phonolite 0/1 mm, Phonolite 0/2 mm

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :

Principales fabrications connues à ce jour utilisant la phonolite (liste non exhaustive):

Application industrielle (fabrication de verre, céramique et tuile), bâtiments travaux publics.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données sécurité

Fournisseur :

Nom : SAMIN – ETS DE ROCHE

Adresse : 43810-ROCHE en REGNIER

Tel / Fax : 04.71.03.41.85 / 04.71.03.70.40

Siège social:

Nom : SAMIN

Adresse : Tour Saint-Gobain, 12 place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE

Tel : 01.88.54.05.10

e-mail : commercial.samin@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : 01.45.42.59.59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.


2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Principaux dangers :

- **Santé** : Irritation des yeux. Des expositions chroniques à la poussière sur de longues périodes peuvent entraîner une baisse de la capacité respiratoire. Voir rubriques 7 et 16.
- **Environnement** : Néant
- **Danger physique et chimique** : Néant
- **Risques spécifiques** : Néant

La phonolite n'est pas considérée comme dangereuse. Elle ne contient pas de silice libre donc pas de risque de silicose.

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 2 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

2.2 Eléments d'étiquetage

La phonolite n'est pas étiquetable.

2.3 Autres dangers

Sans objet

3 Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Composant principal :

Dénomination	Type de substance	N° C.A.S.	N° EINECS	Constituants contribuant au danger		Classification
				Impureté	Additif	
Phonolite	Roche volcanique broyée	-	-	Non concerné	Non concerné	La phonolite n'est pas considérée comme dangereuse

Impuretés :

Non concerné

3.2 Mélanges

Non applicable

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Les mesures pouvant être appliquées en fonction des voies d'exposition sont les suivantes :

Procédure à suivre en cas d'Inhalation : consulter un médecin.

Procédure à suivre en cas de contact avec la peau : laver avec de l'eau.


Procédure à suivre en cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

Procédure à suivre en cas d'ingestion : consulter un médecin.

Actions à éviter : se trouver trop près des zones de transvasement du produit (poussières)

Protection des sauveteurs : masque anti-poussières jetable.

Instructions pour le médecin : préciser la nature du produit, les circonstances, les quantités inhalées et/ou ingérées, sa granulométrie

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 3 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucuns symptômes et effets, aigus et différés, n'ont été observés.

4.3 Identification des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes actions spécifiques ne sont nécessaires.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Sans objet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Sans objet

5.3 Conseils aux pompiers

Sans objet

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Porter un masque anti-poussières et des lunettes de sécurité si la concentration de poussières est trop élevée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement


Ramasser et jeter dans un C.E.T. autorisé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayage après humidification et ramassage - Aspiration possible

6.4 Références à d'autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 4 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

7 Manipulations et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques/précautions, conseils d'utilisation :

Respect des précautions générales lors des manipulations des produits pulvérulents générant des poussières : captage au point d'émission.

7.2 Conditions pour un stockage sur et éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/précautions à prendre :

Stocker à l'abri des intempéries (pluie, vent).

Captage des poussières lors des opérations d'ensilage.

Matériaux incompatibles :

Acides forts

Matériaux d'emballage :

Pas de protection particulière si ce n'est d'éviter que ceux-ci soient détériorés, déchirés ou percés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sans objet

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Mesures d'ordre technique :

Voir les chapitres 7.1 et 7.2. Assurer une bonne ventilation.

Paramètre de contrôle :

Eviter les expositions prolongées.


Concentration moyenne des poussières totales et alvéolaires à pollution spécifique dans les locaux : Article R232.5.5 - Code du travail

Valeur limite réglementaire pour toutes les poussières sans effet spécifique :

- 10 mg/m³ pour les poussières totales
- 5 mg/m³ pour les poussières alvéolaires

8.1.1 Contrôles techniques appropriés

Sans objet

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 5 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

8.1.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuels

- a) **Protection des yeux** : porter des lunettes de sécurité avec protections latérales
- b) **Protection de la peau, du corps** : sans objet.
- c) **Protection des mains** : sans objet
- d) **Protection respiratoire** : utiliser des masques anti-poussières jetables

8.1.3 Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les poussières. Tenir à l'écart des produits alimentaires, boissons et nourriture pour animaux. Se laver les mains après contact.


8.1.4 Mesures de protection de l'environnement

Il n'y a pas d'écotoxicité relevée à l'égard de la phonolite.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect :	
➤ Etat physique	Solide
➤ Forme	Micro-cristalline
➤ Couleur	Grise
• Odeur	Inodore
• Seuil olfactif	Non applicable
• pH	-
• Températures spécifiques de changements d'état physique :	
➤ Point de fusion	1300°C
➤ Point d'ébullition	Non applicable
➤ Point d'éclair	Non applicable
➤ Température d'auto-inflammation	Non applicable
➤ Température de décomposition	Néant
• Taux (ou indice) d'évaporation	Non applicable
• Caractéristiques d'inflammabilité/d'explosivité :	
➤ Inflammabilité	Non applicable
➤ Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
➤ Limite supérieure d'inflammabilité	Non applicable
➤ Limite inférieure d'explosivité	Non applicable
➤ Limite supérieure d'explosivité	Non applicable
• Pression de vapeur	Non applicable
• Densité de vapeur	Non applicable
• Masses volumiques :	
➤ Absolue	2,6 g/cm ³
➤ Apparente	1,5 g/cm ³
• Solubilités	
➤ Dans l'eau	Peu soluble
➤ Dans l'acide fluorhydrique	Non applicable
• Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
• Viscosité	Non applicable
• Propriétés explosives	Non applicable
• Propriétés comburantes	Non applicable

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 6 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Inerte, non réactif

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Néant

10.4 Conditions à éviter

Néant

10.5 Matières incompatibles

Néant


10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- a) **Toxicité aiguë** : néant
- b) **Corrosion/irritation cutanée** : sans objet
- c) **Lésions oculaires graves/irritations oculaires** : sans objet
- d) **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : sans objet
- e) **Mutagenicité des cellules germinales** : sans objet
- f) **Cancérogénicité** : sans objet
- g) **Toxicité pour la reproduction**: sans objet
- h) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : sans objet
- i) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée**: sans objet
- j) **Danger par aspiration**: sans objet

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 7 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Néant

12.2 Persistance et dégradabilité

Non persistant/dégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Néant

12.4 Mobilité dans le sol

Néant

12.5 Autres effets néfastes

Néant

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets provenant des résidus/des produits inutilisés : sans objet

Emballage : sans objet

14 Informations relatives au transport

14.1 Voie terrestre

Néant

14.2 Voie fluviale

Sans objet

14.3 Voie maritime

Sans objet

14.4 Voie aérienne

Sans objet

	FICHE DE DONNES DE SECURITE	Page 8 sur 8
		Version : 1 - 3
Version précédente : Juillet 2019	Phonolite de ROCHE EN REGNIER	Dernière mise à jour : Juillet 2021

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation communautaire :

Néant

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Avertissement relatif aux dangers et à la sécurité :

- Classification : la phonolite n'est pas considérée comme dangereuse
- Etiquetage CEE : la phonolite n'est pas étiquetable

16 Autres informations

Relevé des modifications apportées à la version précédente de la FDS :

Sections 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16

Restrictions éventuelles d'emploi :

Sans objet

Responsabilité :

A notre meilleure connaissance, les informations fournies sur ce produit sont précises et fiables à la date indiquée. Toutefois aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité, leur exactitude et leur fiabilité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'il possède les informations appropriées et complètes nécessaires pour son propre usage.

Formation :

Néant

Références bibliographiques :

Textes réglementaires.

Les analyses réalisées à ce jour ont mis en évidence l'absence de quartz.

Les valeurs à retenir sont déterminées par l'article R 232-5-5 du Code du Travail.